

Initiatives ministérielles

allons poser des questions, nous allons faire des propositions d'amendement, mais je suis très déçu de voir un projet de loi comme celui-là, présenté par un gouvernement qui veut faire des coupures partout et qui n'en fait pas dans ces domaines-là, où, si on regarde son idéologie, il devrait probablement en faire.

Je suis très déçu de voir un gouvernement qui nous présente un projet de loi relatif à des questions, dont il s'est fait dire en comité que les mesures étaient inefficaces et que dans sa présentation, le secrétaire parlementaire est incapable de nous prouver que les mesures sont efficaces.

• (1600)

On se demande de quelle façon on est gouvernés. Dans le fond, on reconduit une loi, on change des plafonds, on réaménage des choses. Je pense qu'une loi comme celle-là est efficace, que l'État a sa place dans l'économie, mais j'aurais aimé que les gens qui administrent, qui prétendent administrer les milliards de dollars des citoyens du Canada soient plus rigoureux, soient plus crédibles quand ils nous présentent de tels projets de loi.

Nous voterons probablement contre le projet de loi, compte tenu du nombre de remarques que j'ai faites, mais encore une fois, en terminant, je doute un peu du sérieux d'un gouvernement qui vient encore, dans le fond, prolonger, réaménager une loi, et qui est incapable de nous prouver que cette loi est efficace, que cette loi procure aux entrepreneurs et à l'économie canadienne les fruits qu'elle devrait procurer.

Je conclus sur ces remarques peut-être un peu désabusées face à un gouvernement que je croyais être plus rigoureux dans sa façon d'administrer les choses de l'État. Après deux ans de présence comme député à la Chambre des communes, on se rend compte de plus en plus qu'il y aurait des changements importants à faire au Canada, à commencer par réaménager sinon la fédération canadienne, au moins le gouvernement qui prétend actuellement la gouverner.

[Traduction]

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-99, qui modifie certains articles de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je désire rendre un hommage particulier au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie pour ses observations fort aimables et pour sa description du comité de l'industrie, qui a rédigé le rapport «Pour financer le succès de la PME», déposé il y a un an, et dont certaines recommandations sont comprises et reconnues dans le projet de loi.

Je voudrais reprendre quelques-uns de ses propos au sujet de l'importance des petites entreprises dans l'économie du Canada. Il n'est un secret pour aucun député ou pour aucune personne qui suit l'économie du Canada qu'environ 80 p. 100 à 85 p. 100 des emplois au Canada sont créés par de petites entreprises. C'est précisément sur ce secteur de notre économie que porte la Loi sur les prêts aux petites entreprises. À mon avis, les modifications

proposées ne sont pas suffisantes, ne vont pas assez loin et certaines vont pratiquement à l'encontre du but recherché.

Nous devons reconnaître que, dans la nouvelle économie qui se fait jour, l'important pour une entreprise est de pouvoir appliquer les connaissances de façon à offrir de nouveaux services et de nouveaux produits et, surtout, de pouvoir appliquer la nouvelle technologie et les toutes dernières découvertes de la science. Il est bien évident que, avec la mondialisation de l'économie et la concurrence internationale, la science et la technologie deviendront un facteur déterminant dans cet environnement concurrentiel.

Le développement des compétences requises pour transférer les connaissances et les appliquer aux nouveaux produits ou aux nouvelles façons de procéder nécessitera une main-d'oeuvre très qualifiée. Cela ne se fait pas tout seul. Il faut de bonnes écoles techniques et de bonnes universités, mais cela ne s'arrête pas là: le processus commence à l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année. Nous devons modifier notre système d'éducation afin qu'il soit davantage axé sur les sciences et la technologie, en particulier sur les sciences, car nous devons reconnaître que ce sont les sciences qui vont faire la différence durant le siècle prochain.

• (1605)

Nous savons aussi d'expérience que les petites entreprises sont les mieux placées pour appliquer ces nouvelles connaissances parce qu'elles ne sont pas handicapées par toute cette bureaucratie et tous ces règlements internes qui font obstacle aux nouvelles idées et à l'adaptation au changement. Nous devons reconnaître le rôle de chef de file que jouera la petite entreprise dans ce domaine.

Le concept de petite entreprise repose sur l'esprit d'entreprise. Malheureusement, dans le Canada d'aujourd'hui, nous avons ce qui s'appelle un esprit d'entreprise bureaucratique. Nous savons tous de quoi il s'agit. Cela signifie qu'un bureaucrate voit combien d'autres bureaucrates il pourrait superviser. Cela se traduirait par une augmentation de son salaire et de ses pouvoirs. L'esprit d'entreprise sert donc à développer des ministères de plus en plus grands. Nous avons des ambitions et des talents très développés dans ce domaine. Nous n'avons toutefois pas le même niveau d'expertise et d'enthousiasme pour le développement de l'esprit d'entreprise dans le domaine des affaires, ni pour l'application des connaissances à la production de nouveaux produits et à l'adaptation de nouveaux procédés de développement.

Nous devons encourager l'esprit d'entreprise depuis la maternelle jusqu'à la fin des études universitaires. C'est là l'objet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous devons également reconnaître que cette loi n'est pas nouvelle. Elle remonte à 1961 et a été modifiée plusieurs fois. Elle a été conçue à l'origine pour injecter un esprit d'innovation dans l'économie canadienne.

Je voudrais revenir sur ce que nous avons dit tout à l'heure, concernant la nécessité de promouvoir, entre autres, l'esprit d'entrepreneur et la compétence. Or, nous devons reconnaître